
BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 12 juillet 2017 à 18h00**A Savoie Hexapôle - MERY**

Présents :

AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
LA BIOLLE
BOURDEAU
LE BOURGET DU LAC
BRISON SAINT INNOCENT
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT
CHINDRIEUX
CONJUX
ENTRELACS
ENTRELACS
MERY
LE MONTCEL
MOTZ
ONTEX
PUGNY-CHATENOD
RUFFIEUX
SAINT OFFENGE
SAINT OURS
SERRIERES EN CHAUTAGNE
TRESSERVE
TREVIGNIN
VIONS
VIVIERS-DU-LAC
VOGLANS

Dominique DORD
Renaud BERETTI
Michel FRUGIER
Corinne CASANOVA
Blandine BELLANCA
Jean-Marc DRIVET
Marie-Pierre FRANCOIS
Jean-Claude CROZE
Nicole FALCETTA
Marie-Claire BARBIER
Claude SAVIGNAC
Bernard MARIN
Claude GIROUD
Eudes BOUVIER
Jean-Christophe EICHENLAUB
Olivier BERTHET
Jacques CURTILLET
Jean-Guy MASSONNAT
Olivier ROGNARD
Bernard GELLOZ
Christian REBELLE
Denise DE MARCH
Jean-Claude LOISEAU
Gérard GONTHIER
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET
Robert AGUETTAZ
Yves MERCIER

Pouvoir de Nicolas JACQUIER

Absents excusés :

DRUMETTAZ-CLARAFOND

Nicolas JACQUIER

Autres présents non votants :

Yves GRANGE
Christophe DERIPPE
Jean-François BRAISSAND
Frédéric GIMOND
Laurent LAVAISIERE
Christophe PIRAT
Christophe TOUZEAU
Françoise GRAVIER
Martine REVOL
Christian BERGER
Estelle COSTA de BEAUREGARD

ENTRELACS
ENTRELACS
ENTRELACS
Directeur Général des Services
Directeur général adjoint
Directeur des services à la population
Directeur Pôle Eau
Directrice du pôle ressources
Directrice de cabinet
Responsable Maîtrise d'ouvrage
Responsable juridique/assemblées



L'assemblée s'est réunie sur convocation du 5 juillet 2017 à laquelle était joint un dossier de travail de 245 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 26 projets de délibérations. Le quorum est atteint au moment du vote des délibérations (27 présents et 28 votants).

ASSAINISSEMENT**Bassin de stockage - Restitution des Biâtres
Dépôt d'un permis de construire**

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac, communauté d'agglomération du lac du Bourget regroupe aujourd'hui 28 communes et près de 70 000 habitants. Grand Lac assure en régie l'assainissement collectif et a délégué l'exploitation de ses réseaux d'eaux usées à la SAUR.

Le système de collecte des eaux usées est composé d'un ensemble de canalisations acheminant les eaux résiduaires vers 2 unités de dépollution : la station d'épuration « Centre » d'Aix-les-Bains et la station d'épuration « Sud » du Bourget-du-Lac. A l'aval de la station d'épuration d'Aix-les-Bains, les eaux épurées rejoignent par pompage (1 500 m³/h) celles en provenance des stations d'épuration du Bourget-du-Lac et de Chambéry Métropole pour se déverser dans le Rhône. Le système de réseau unitaire existant aujourd'hui sur le bassin versant d'Aix-les-Bains conduit les effluents dans le collecteur des Biâtres qui constitue actuellement l'une des sources polluantes ponctuelles les plus importantes le long des berges du lac du Bourget en ce qui concerne les matières oxydables, les éléments nutritifs et la pollution bactériologique.

C'est dans ce contexte que Grand Lac souhaite construire un bassin de stockage-restitution de 10 000 m³ dit « des Biâtres » qui captera les eaux unitaires rejetées vers le lac lors d'épisodes pluvieux importants, les stockera et les restituera après l'épisode vers la station de traitement des eaux polluées (STEP). Cet ouvrage sera constitué d'un bassin enterré, seul un édifice intégrant les équipements hydrauliques et d'exploitation sera en superstructure. Un traitement paysager permettra une parfaite intégration de cette unité dans son environnement. Les travaux seront réalisés entre l'automne 2017 jusqu'à fin 2019 pour permettre une mise en activité à compter de 2020.

Pour cela, il convient d'autoriser le Président à déposer un permis de construire pour cet ouvrage qui sera réalisé par GRAND LAC et situé sur la commune d'Aix-les-Bains, sur :

- les parcelles 50, 228, 230 qui appartiennent à M. François MARIN ;
- les parcelles 143, 227, 229, 231 qui appartiennent à commune d'Aix-les-Bains.

Des négociations menées par Grand Lac sont en cours pour la régularisation foncière des parcelles concernées, pour lesquelles Grand Lac dispose déjà de l'autorisation écrite des propriétaires respectifs pour le dépôt du permis construire.

Les crédits régulièrement inscrits au budget principal seront imputés sur la section d'investissement (165 - BIATRES).

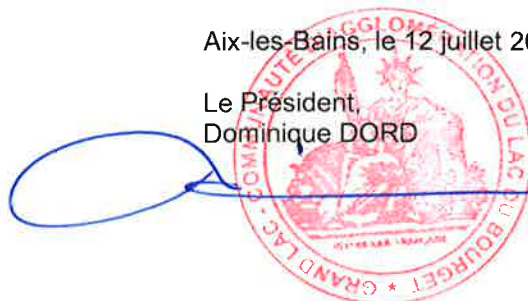
Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à déposer la demande de permis de construire.

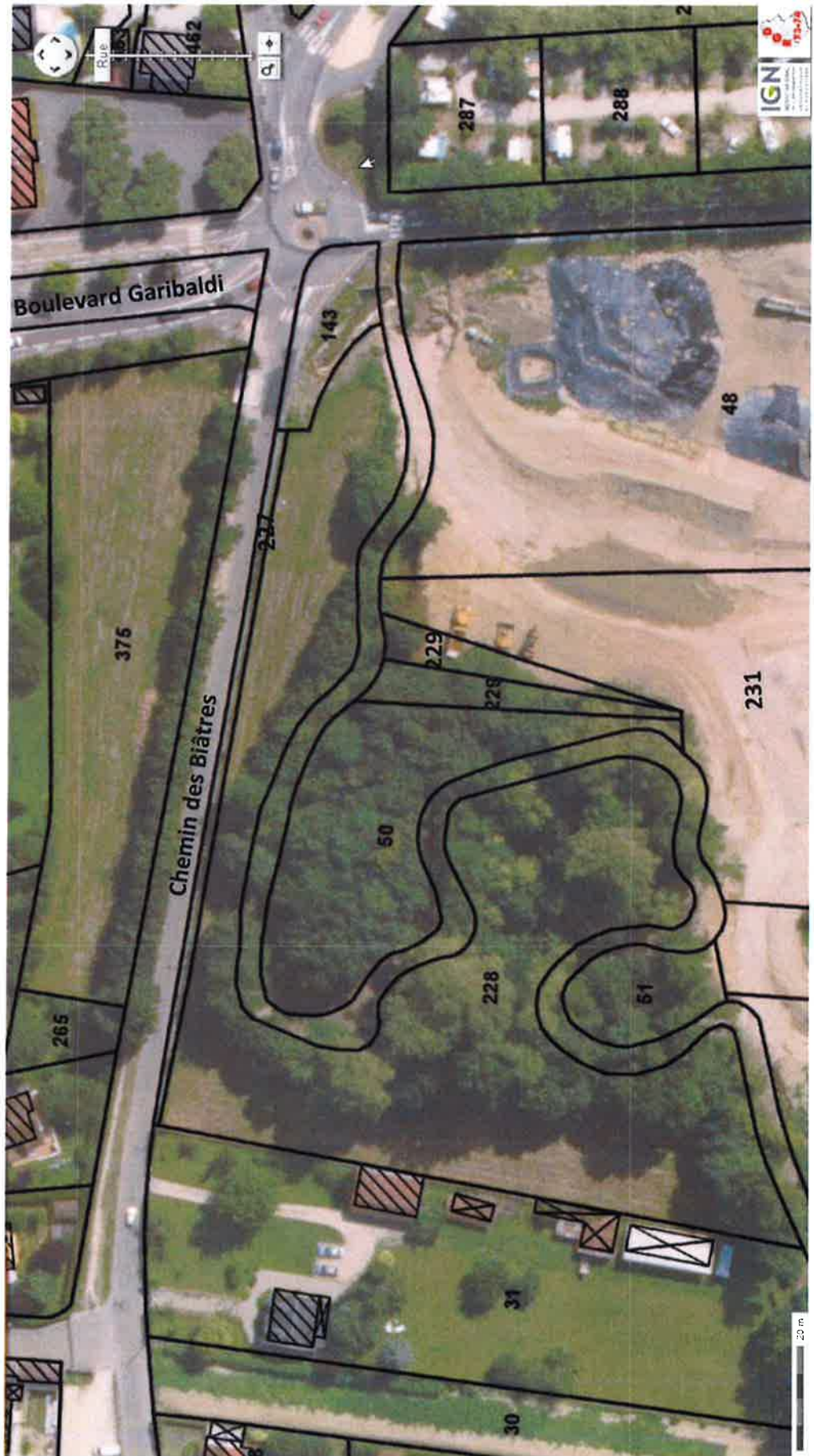
- Délégués en exercice : 32
- Présents : 27
- Votants : 28
- Pour : 28
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 12 juillet 2017

Le Président,
Dominique DORD



Plan de situation du Bassin des Biâtres – Aix-les-Bains



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Assainissement - Bassin de stockage - restitution des Biâtres - Dépôt d'un permis de construire

Date de transmission de l'acte : 18/07/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 18/07/2017

Numéro de l'acte : d1972 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20170712-d1972-DE

Date de décision : 12/07/2017

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.4. Aménagement du territoire